

Communauté de communes  
Fier et Usses

# PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

---

## 7 – Résumé non-technique EES



## TABLE DES MATIÈRES

Table des matières .....	1
1. Objectif de l'évaluation environnementale stratégique.....	2
2. Présentation de la communauté de communes Fier et Usse.....	3
3. Présentation du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) .....	3
4. État initial de l'environnement .....	4
5. Perspectives d'évolution de l'environnement.....	9
6. Étude de la stratégie climat-air-énergie .....	11
7. Cohérence de la stratégie climat-air-énergie avec les autres documents de planification 12	
8. Effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET .....	14
9. Évaluation des incidences Natura 2000 du PCAET .....	18
10. Mesures d'évitement, de réduction et de compensation.....	18
11. Indicateurs environnementaux et suivi .....	21
12. Table des figures .....	23
13. Table des tableaux.....	23
14. Liste des acronymes .....	23

# 1. OBJECTIF DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

L'évaluation environnementale stratégique (EES) a pour objet d'analyser et d'évaluer les incidences que la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) peut avoir sur l'environnement. Il s'agit d'une obligation réglementaire pour les PCAET.

L'EES se déroule en parallèle de l'élaboration du PCAET et doit d'aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement.

Cette étude a fait ressortir des points de vigilance qui ont été pris en compte pour l'élaboration de la stratégie en adaptant les objectifs. De plus, pour chaque action proposée, les impacts positifs et négatifs sur l'environnement ont été analysés et ont permis de modifier certaines actions en fonction des impacts néfastes sur l'environnement. Ainsi, les échanges entre les deux documents ont permis d'ajuster le contenu du plan d'actions du PCAET pour éviter ou réduire d'éventuels effets négatifs sur l'environnement.

La méthodologie utilisée pour réaliser cette EES s'est basée sur de l'analyse de données, de la recherche documentaire et sur des retours d'expérience.

Ce document constitue le résumé non-technique de l'évaluation environnementale stratégique (EES) du PCAET de la communauté de communes Fier et Usse qui se décompose en plusieurs parties :

- Une présentation de la collectivité et de son PCAET,
- L'état initial de l'environnement, qui présente les caractéristiques et enjeux environnementaux du territoire,
- Les perspectives d'évolution de l'environnement si le PCAET n'était pas mis en œuvre,
- L'analyse de la stratégie climat-air-énergie de la CCFU,
- La cohérence de cette stratégie avec les autres documents de planification,
- Les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET,
- La présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation,
- La mise en place d'indicateurs environnementaux de suivi.

## 2. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FIER ET USSES

La Communauté de communes Fier et Usse (CCFU) est située dans la région Auvergne Rhône-Alpes, dans le département de la Haute-Savoie.

Créée par arrêté préfectoral du 30 décembre 1999, la CCFU regroupe 16 295 habitants répartis sur 7 communes : La Balme-de-Sillingy, Choisy, Lovagny, Mésigny, Nonglard, Sallenôves et Sillingy.

Ce territoire fait partie du massif montagneux des Alpes. Il s'étend sur une superficie de 68 km<sup>2</sup> et s'échelonne entre 352 m d'altitude et 923 m. La CCFU est un territoire rural qui se caractérise par la présence d'importants espaces naturels, agricoles et forestiers, dont certains secteurs sont protégés. Ces espaces abritent une biodiversité diversifiée avec la présence de certaines espèces rares.

## 3. PRÉSENTATION DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) mais il peut être élaboré volontairement pour les autres EPCI.

Il s'agit d'un plan transversal visant à répondre à trois finalités principales :

- L'atténuation du changement climatique, en réduisant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et en augmentant la séquestration de carbone
- L'adaptation du territoire, en limitant la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- La préservation de la qualité de l'air

Face aux nombreux enjeux climatiques, la CCFU a lancé en février 2024 la démarche volontaire d'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est élaboré pour une durée de six ans.

## 4. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les atouts et richesses environnementales, mais également de mettre en lumière les sensibilités environnementales.

L'analyse environnementale du territoire est basée sur un ensemble de données provenant de différents partenaires et institutions.

Le tableau ci-après présente une synthèse de cette analyse avec les caractéristiques environnementale du territoire, les enjeux environnementaux et une cotation de ces enjeux selon 3 niveaux (faible, moyen et fort) pour chaque domaine environnemental.

Thématique	Caractéristiques	Enjeux	Cotation des enjeux
<b>Biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Richesse d'espèces animales et végétales</li> <li>• Érosion de la biodiversité sur le territoire</li> <li>• Développement d'espèces exotiques envahissantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter l'artificialisation des sols</li> <li>• Améliorer les pratiques agricoles</li> <li>• Lutter contre le développement de ces espèces</li> </ul>	
<b>Milieux naturels remarquables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique axée sur la préservation des milieux naturels remarquables : 12 Espaces naturels sensibles (ENS), 2 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), 7 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)</li> <li>• Milieux naturels remarquables soumis à différentes pressions (urbanisation, infrastructures, ...)</li> <li>• Mosaique d'habitats naturels et agricoles permettant l'accueil d'espèces rares et protégées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les sites naturels remarquables identifiés</li> <li>• Prévenir le développement d'espèces exotiques envahissantes</li> <li>• Maintenir/Développer une agriculture durable <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les connaissances sur les forêts</li> </ul> </li> <li>• Mettre en œuvre une gestion écologique des boisements</li> <li>• Préserver les corridors écologiques fonctionnels et améliorer la fonctionnalité des corridors dégradés</li> <li>• Gérer la fréquentation notamment sur les sites fragiles</li> </ul>	
<b>Paysages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paysages préservés et possédant un fort caractère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser l'impact de l'urbanisation sur les paysages</li> </ul>	
<b>Climat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Climat montagnard</li> <li>• Hausse des températures moyennes depuis 1947</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'adapter à l'évolution du climat</li> </ul>	
<b>Patrimoine architectural remarquable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 sites protégés au titre des monuments historiques : Le Château de Montrottier et la Lanterne des Morts</li> <li>• 2 sites inscrits : les Gorges du Fier et le Bois du Poète</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver le patrimoine culturel et architectural du territoire</li> </ul>	
<b>Géologie et hydrogéologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Géologie caractérisée par des dolomies, des argiles et des grès</li> <li>• Présence d'aquifères poreux et karstiques</li> <li>• Existence de 77 ouvrages souterrains, dont 42 toujours en exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser l'imperméabilisation</li> <li>• Améliorer la connaissance des pratiques et des activités en surface qui peuvent influencer sur la qualité des eaux souterraines</li> <li>• Améliorer la connaissance sur les ouvrages exploitant les ressources du sous-sol</li> </ul>	

Thématique	Caractéristiques	Enjeux	Cotation des enjeux
<b>Ressources minérales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 titres d'exploitation minière échus</li> <li>• 22 carrières dont une disposant d'une autorisation d'exploiter en vigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser la consommation d'eau dans les processus de production de matériaux</li> <li>• Préserver les espaces naturels et des espèces</li> <li>• Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes</li> <li>• Restituer les carrières fermées à leur occupation initiale (agricole, forestière, naturelle) en prévoyant une remise en état de qualité</li> </ul>	
<b>Ressource en eau et milieux aquatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire à cheval sur 2 bassins versants : le Fier et les Usse</li> <li>• Présence d'espèces animales et végétales remarquables</li> <li>• 64 zones humides gérée par le Syr'Usse et le SILA (compétence GEMAPI)</li> <li>• Non-atteinte du bon état des masses d'eau superficielles</li> <li>• Atteinte du bon état des eaux pour la masse d'eau souterraine</li> <li>• Existence de contrats de milieux pour le Fier et les Usse</li> <li>• Quasi-totalité de l'eau prélevée destinée à l'alimentation en eau potable <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de périmètres de protection de captages</li> </ul> </li> <li>• Recensement de 66 ouvrages faisant obstacles à l'écoulement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretenir les cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir l'imperméabilisation</li> </ul> </li> <li>• Préserver les zones humides du territoire</li> <li>• Améliorer la connaissance des prélèvements agricoles</li> <li>• Maîtriser la croissance démographique et l'urbanisation en cohérence avec les ressources en eau potable disponibles</li> <li>• Améliorer la protection des captages d'eau potable</li> <li>• Orienter les pratiques agricoles vers une meilleure protection de la ressource</li> <li>• Restaurer la continuité écologique des cours d'eau</li> </ul>	
<b>Agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 53 exploitations agricoles</li> <li>• Lait de vache première production en valeur</li> <li>• La surface agricole utile représente la moitié de la superficie de la CCFU <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs exploitations engagées dans des démarches de valorisation</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les terrains agricoles</li> <li>• Accompagner vers une agriculture durable <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer la ressource en eau</li> <li>• Favoriser les circuits courts</li> </ul> </li> </ul>	

Thématique	Caractéristiques	Enjeux	Cotation des enjeux
<b>Forêts et haies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 32% du territoire couvert de forêts</li> <li>• Augmentation de la surface forestière de 2 ha/an entre 2004 et 2020 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'entretien des forêts</li> </ul> </li> <li>• Présence d'espèces animales et végétales exceptionnelles</li> <li>• Quelques essences touchées par des attaques parasitaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'indicateurs forestiers à l'échelle locale</li> <li>• Développer une gestion sylvicole des forêts et des haies</li> <li>• Recenser et préserver les espèces animales et végétales</li> <li>• Protéger les forêts des attaques de parasites</li> </ul>	
<b>Risques naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sismicité modérée à moyenne sur le territoire</li> <li>• 1227 personnes soumises au risque d'inondation</li> <li>• 102 maisons concernées par une exposition moyenne au retrait-gonflement des argiles <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécheresses de plus en plus récurrentes</li> </ul> </li> <li>• 6 arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1982</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser aux risques existants</li> <li>• Réglementer l'usage des sols dans les zones à risque</li> <li>• Désimperméabiliser et favoriser l'infiltration de l'eau de pluie <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les prélèvements en eau</li> <li>• Entretien des massifs forestiers</li> </ul> </li> <li>• Entretien des ouvrages de protection contre les risques naturels</li> </ul>	
<b>Risques technologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 sols pollués faisant l'objet de travaux de dépollution</li> <li>• 26 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun plan de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les entreprises potentiellement polluantes</li> </ul>	
<b>Situation énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chauffage et transport routier principaux consommateurs d'énergie</li> <li>• Production d'énergie renouvelable en hausse</li> <li>• Potentiel élevé pour le bois-énergie et le solaire photovoltaïque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les énergies renouvelables</li> </ul> </li> </ul>	

Thématique	Caractéristiques	Enjeux	Cotation des enjeux
<b>Émissions de gaz à effet de serre (GES)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transport routier principal émetteur de gaz à effet de serre (GES)</li> <li>Chauffage au fioul et au gaz fortement polluants</li> <li>Rejets importants de méthane et de protoxyde d'azote de l'agriculture <ul style="list-style-type: none"> <li>Conséquence : dérèglement du climat</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atténuer les émissions de GES</li> <li>Adapter le territoire au changement climatique</li> </ul>	
<b>Qualité de l'air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chauffage au bois responsable d'émissions de particules fines</li> <li>Rejets d'ammoniac et d'oxydes d'azote de l'agriculture</li> <li>Bonne qualité de l'air car dispersion des polluants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir une bonne qualité de l'air</li> </ul>	
<b>Odeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de recensement des nuisances olfactives notables sur le territoire</li> </ul>		
<b>Bruit et pollution sonore</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire globalement préservé des nuisances sonores dues aux transports</li> <li>Quelques nuisances sonores à proximité de la RD1508 et de la RD17 concernant 1055 personnes de manière quotidienne</li> <li>Territoire concerné par les bruits de voisinage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir la qualité sonore</li> <li>Réduire la pollution sonore pour les personnes à proximité des axes routiers fréquentés <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser les bruits de voisinage</li> </ul> </li> </ul>	

Le territoire présente ainsi de forts enjeux dans les domaines suivants :

- la biodiversité,
- les milieux naturels remarquables,
- le climat,
- la ressource en eau et les milieux aquatiques,
- l'agriculture,
- la situation énergétique,
- les émissions de gaz à effet de serre (GES).

## 5. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale introduit la notion d'un scénario tendanciel qui consiste à évaluer l'évolution probable de l'environnement si le PCAET n'était pas mis en œuvre.

Le scénario tendanciel proposé ici à l'horizon 2050, est bâti sur l'évolution de consommation d'énergie, d'émissions de GES et d'émissions de polluants entre 2010 et 2019, en prenant en compte une hausse démographique de 1,89 % par an, d'après le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté en 2024.

Ce scénario tendanciel établit qu'à l'horizon 2050 :

- La consommation énergétique est estimée à environ 305 GWh, soit une hausse de 37 % par rapport à 2022 ;
- Les émissions de GES pourraient augmenter de 14 % par rapport à 2022 ;
- Les émissions de polluants atmosphériques baisseraient de 40 % par rapport à 2022.

Ainsi, il apparaît clairement que la trajectoire tendancielle n'est pas du tout compatible avec l'ambition de transition énergétique et écologique. Ce scénario tendanciel tend à démontrer la nécessité du PCAET et d'une vision stratégique et volontaire pour atteindre une division par 4 des émissions de GES en 2050.

Les projections d'évolution climatique à l'horizon 2050, sans politique climatique, montrent une augmentation de la température moyenne annuelle de 2,3°C sur le territoire de la CCFU ainsi qu'une baisse du cumul de précipitations en été de 0,8 mm/jour.

Cette évolution climatique va entraîner de nombreuses conséquences sur le territoire :

- Une baisse des ressources en eau, impactant l'agriculture, la biodiversité et les usages économiques ;
- Une modification des essences forestières ;
- Une hausse des maladies sur les troupeaux ;
- Une augmentation de la pollution à l'ozone ;
- Une intensification des inondations, engendrant des impacts humains et matériels ;
- Une éclosion de feux de forêts.



Figure 1 : Principales conséquences attendues du changement climatique sur le territoire de la CCFU

Cette évolution climatique va engendrer des impacts plus ou moins forts sur les enjeux environnementaux identifiés précédemment :

Thématique	Impacts du changement climatique
Biodiversité	Fort
Milieus naturels remarquables	Fort
Paysages	Moyen
Climat	
Patrimoine architectural remarquable	Faible
Géologie et hydrogéologie	Moyen
Ressources minérales	Faible
Ressource en eau et milieux aquatiques	Fort
Agriculture	Fort
Forêts et haies	Fort
Risques naturels	Fort
Risques technologiques	Faible
Situation énergétique	
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	
Qualité de l'air	Moyen
Odeurs	Faible
Bruit et pollution sonore	Faible

*Tableau 1 : Impacts du changement climatique sur les thématiques environnementales étudiées*

## 6. ÉTUDE DE LA STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

La stratégie du PCAET consiste à déterminer les objectifs souhaitables et atteignables à court, moyen et long terme. La stratégie découle directement d'une décision locale, en connaissance des enjeux locaux et des potentiels.

Les objectifs retenus dans la stratégie climat-air-énergie de la CCFU sont les suivants :

- Réduire de 38 % la consommation énergétique finale par rapport à 2022 à l'horizon 2050 en incitant à la sobriété énergétique et en rénovant 100 logements par an ;
- Multiplier par 2,5 la production d'énergie renouvelable en 2050 par rapport à 2022 en mobilisant principalement les filières solaire photovoltaïque, solaire thermique et géothermie ;
- Réduire de 64 % les émissions de GES à l'horizon 2050 par rapport à 2022 en remplacement le chauffage au fioul et au gaz naturel et en développant une mobilité bas-carbone ;
- Réduire de 67 % les émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2050 par rapport à 2022 en accompagnant le monde agricole vers de nouvelles pratiques et en remplaçant les anciens appareils de chauffage au bois ;
- Renforcer le stockage de carbone dans les forêts, les milieux agricoles et les zones humides ;
- Favoriser l'usage de matériaux biosourcés ;
- Anticiper les besoins de renforcement des réseaux électriques pour permettre l'injection d'électricité ;
- Développer des réseaux de chaleur ;
- Aménager l'espace face aux risques naturels et lutter contre les îlots de chaleur ;
- Préserver la ressource en eau, pour l'alimentation en eau potable, les besoins agricoles et la qualité des cours d'eau ;
- Protéger et adapter les forêts au changement climatique ;
- Adapter la filière agricole au changement climatique.

Ces objectifs stratégiques ont été déclinés en objectifs opérationnels regroupés selon 3 axes :

- Axe 1 – Atténuer le changement climatique : à travers cet axe, la CCFU souhaite réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES et de polluants atmosphériques par le biais de la sobriété, de l'efficacité et de la production d'énergie renouvelable ;
- Axe 2 – Rendre le territoire résilient face au changement climatique : à travers cet axe, la CCFU souhaite adapter le territoire aux effets du changement climatique dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la santé, de la ressource en eau, de la forêt et de l'agriculture ;
- Axe 3 – Rendre la collectivité exemplaire : à travers cet axe, la CCFU souhaite montrer l'exemplarité des engagements pris en agissant sur la patrimoine communal et communautaire pour engager une dynamique auprès des autres acteurs du territoire.

## 7. COHÉRENCE DE LA STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Le PCAET est un dispositif de planification à l'échelle intercommunale qui doit s'articuler avec d'autres outils existants.

Il est important de distinguer la notion de « compatibilité » et celle de « prise en compte » :

- Être compatible signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- Prendre en compte signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

Ainsi, en ce qui concerne les volets climat-air-énergie : (ADEME)

- Le PCAET doit être compatible avec les règles du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- Le PCAET doit prendre en compte le schéma de cohérence territoriale (SCoT), les objectifs du SRADDET et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même prise en compte ;
- Le PCAET doit être compatible avec le plan de protection de l'atmosphère (PPA).

À contrario, les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent être compatibles avec le PCAET.

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fixe les priorités de la Région en matière d'aménagement du territoire en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant que cheffe de file de l'aménagement de son territoire, a adopté le SRADDET en 2019.

Le SCoT est un outil intercommunal destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. Le territoire de la CCFU est inclus dans le SCoT du bassin annécien adopté en 2024.

Enfin, la CCFU n'est pas incluse dans le périmètre d'un plan de protection de l'atmosphère (PPA).

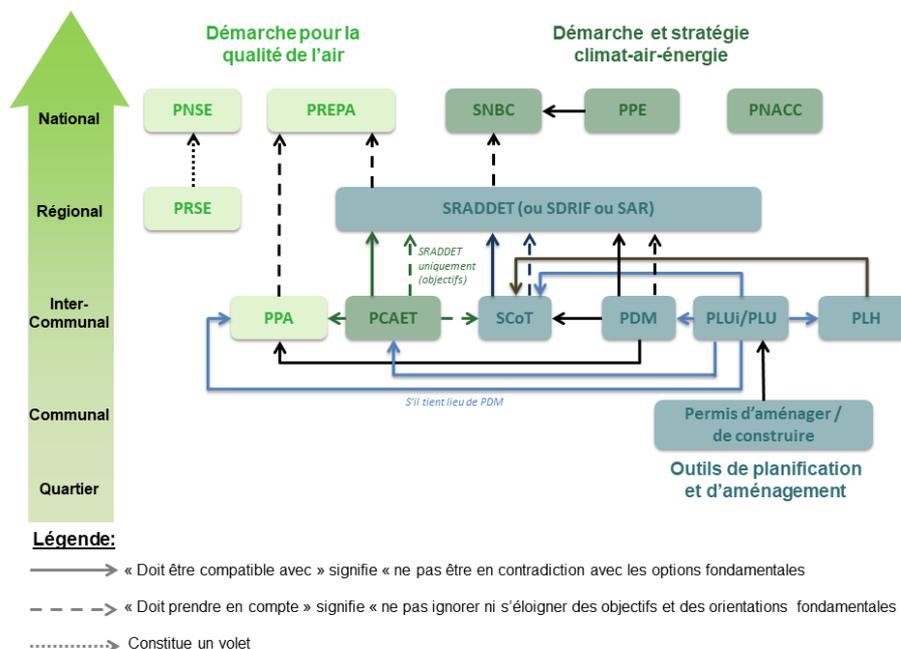


Figure 2 : Articulation entre le PCAET et les différents plans d'aménagement et de planification (ADEME)

Le PCAET de la CCFU prend bien en compte les orientations des textes officiels et n'entre en contradiction avec aucun d'entre eux.

Une comparaison entre les objectifs du PCAET et ceux de ces différents plans montre que les objectifs du PCAET de la CCFU ne répondent que partiellement aux objectifs nationaux et régionaux. Néanmoins, la stratégie de la CCFU montre une volonté politique d'aller dans ce sens et la collectivité a pris parti de présenter des objectifs atteignables, dans le but de prendre part efficacement, à l'échelle de son territoire, à la transition écologique nationale. En outre, ces objectifs nationaux et régionaux ne sont pas applicables directement aux territoires locaux, puisque cela ne permet pas de prendre en compte l'ensemble des spécificités locales. Les objectifs des collectivités locales doivent être adaptés selon leurs particularités afin de participer au mieux à l'effort national.

## 8. EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET

L'analyse des effets notables probables sur l'environnement du programme d'actions du PCAET montre que l'effet du PCAET sur les enjeux environnementaux locaux sera globalement favorable grâce à une contribution de l'EES lors de la construction du PCAET.

Aucune action n'a été globalement évaluée comme présentant des effets défavorables, ce qui est cohérent puisque l'objectif de l'évaluation environnementale est précisément d'orienter la définition des actions en sorte qu'elles aient le moins d'effets défavorables.

La plupart des actions devraient avoir des effets favorables sur l'environnement. Ces effets portent principalement sur 4 points :

- La réduction des consommations d'énergie,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- L'adaptation au changement climatique,
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques.

D'autres actions permettent aussi de préserver la biodiversité, de maintenir l'agriculture locale, ou encore de préserver la ressource en eau.

Voici ci-dessous une synthèse des impacts potentiellement défavorables des actions du PCAET :

Action	Biodiversité et milieux naturels remarquables	Paysages	Adaptation au changement climatique	Patrimoine architectural remarquable	Sols, géologie, hydrogéologie et ressources minérales	Ressources en eau et milieux aquatiques	Agriculture	Forêts et haies	Risques naturels et technologiques	Situation énergétique	Émissions de GES	Qualité de l'air	Odeurs	Bruit et pollution sonore
Action n°18 : Construire des bâtiments publics à plus haute performance environnementale					Risque d'artificialisation		Utilisation de terres agricoles et naturelles							
Action n°19 : Concevoir des réseaux de chaleur et de froid												Risque d'émissions de polluants atmosphériques si chaufferie bois		
Action n°22 : Poursuivre la mise en œuvre du plan de mobilité simplifié					Risque d'imperméabilisation des sols (piste cyclable, voie bus, P+R)	Risque d'imperméabilisation des sols (piste cyclable, voie bus, P+R)	Utilisation de terres agricoles (pistes cyclables, voie bus, P+R)							
Action n°31 : Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics												Risque de pollens selon l'essence plantée		
Action n°37 : Organiser la gestion des déchets inertes de la construction	Risque de perturbation de la biodiversité	Risque d'impact visuel dans le paysage					Utilisation de terres agricoles					Émissions de poussières		Risques nuisances sonores lors du dépôt des déchets inertes

Action	Biodiversité et milieux naturels remarquables	Paysages	Adaptation au changement climatique	Patrimoine architectural remarquable	Sols, géologie, hydrogéologie et ressources minérales	Ressources en eau et milieux aquatiques	Agriculture	Forêts et haies	Risques naturels et technologiques	Situation énergétique	Émissions de GES	Qualité de l'air	Odeurs	Bruit et pollution sonore
<b>Action n°48 : Engager une démarche de restructuration foncière</b>	Risque de perturbation de la biodiversité selon les pratiques agricoles				Risque de dégradation de l'état des sols selon les pratiques agricoles	Risque de dégradation de la qualité de l'eau selon les pratiques agricoles								
<b>Action n°50 : Entretien et valoriser les haies bocagères</b>	Risque de perturbation de la biodiversité lors de la taille	Risque d'impact visuel des coupes												
<b>Action n°56 : Mobiliser les propriétaires privés pour améliorer la gestion forestière</b>	Risque de perturbation de la biodiversité lors des travaux sylvicoles	Risque d'impact visuel des coupes forestières												Risque de bruit des engins sylvicoles
<b>Action n°57 : Améliorer la gestion forestière publique</b>	Risque de perturbation de la biodiversité lors des travaux sylvicoles	Risque d'impact visuel des coupes forestières												Risque de bruit des engins sylvicoles
<b>Action n°58 : Structurer une filière bois-énergie</b>		Risque d'impact visuel des pistes forestières												

Action	Biodiversité et milieux naturels remarquables	Paysages	Adaptation au changement climatique	Patrimoine architectural remarquable	Sols, géologie, hydrogéologie et ressources minérales	Ressources en eau et milieux aquatiques	Agriculture	Forêts et haies	Risques naturels et technologiques	Situation énergétique	Émissions de GES	Qualité de l'air	Odeurs	Bruit et pollution sonore
Action n°59 : Planter des essences forestières adaptées au climat												Risque de pollens selon l'essence plantée		
Action n°61 : Protéger les forêts contre les incendies	Risque de perturbation de la biodiversité lors des travaux de pistes forestières et de citernes													

## 9. ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 DU PCAET

Le territoire de la CCFU n'abrite aucun site Natura 2000.

## 10. MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

La caractérisation des effets potentiellement défavorables des actions du PCAET doit conduire à une recherche de mesures permettant d'éviter, de réduire ou en dernier recours de compenser les conséquences dommageables sur l'environnement identifiées.

Le tableau ci-dessous indique les mesures ERC envisagées pour les actions présentant des impacts négatifs sur l'environnement :

Action	Impact probable négatif	Mesures à envisager	Type de mesure (E, R, C)
<b>Action n°18 : Construire des bâtiments publics à plus haute performance environnementale</b>	Risque d'artificialisation	Favoriser la densification urbaine	Réduire
	Utilisation de terres agricoles	S'implanter sur des sols sans potentiel agricole	Éviter
<b>Action n°19 : Concevoir des réseaux de chaleur et de froid</b>	Risque d'émissions de polluants atmosphériques si chaufferie bois	Installer des chaudières performantes avec des filtres à particules	Réduire
		Utiliser du bois sec	Réduire
<b>Action n°22 : Poursuivre la mise en œuvre du plan de mobilité simplifié</b>	Risque d'imperméabilisation des sols (piste cyclable, voie bus, P+R)	Implanter les aires de covoiturage sur des sols déjà imperméabilisés	Éviter
		Sur les routes peu fréquentées : recourir à du partage de chaussée pour les itinéraires cyclables	Éviter
		Utiliser un revêtement perméable et écologique	Réduire
	Utilisation de terres agricoles (pistes cyclables, voie bus, P+R)	S'implanter sur des sols sans potentiel agricole	Éviter
<b>Action n°31 : Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics</b>	Risque d'allergies aux pollens selon l'essence plantée	Ne pas implanter d'essences à pollens allergisants	Éviter
<b>Action n°37 : Organiser la gestion des déchets inertes de la construction</b>	Risque d'impact visuel dans le paysage	Limiter l'étendue du site de stockage	Réduire
	Risque de perturbation de la biodiversité	Réaliser une étude d'impact avant travaux	/

Action	Impact probable négatif	Mesures à envisager	Type de mesure (E, R, C)
		Ne pas s'implanter sur des secteurs à enjeux	Éviter
		Adapter les pratiques au site	Réduire
	Utilisation de terres agricoles	S'implanter sur des sols sans potentiel agricole	Éviter
	Risques d'émissions de poussières	Trouver un site d'implantation éloigné des habitations	Réduire
		Adapter les pratiques sur site	Réduire
	Risque de nuisances sonores lors du dépôt des déchets inertes	Trouver un site d'implantation éloigné des habitations	Réduire
		Adapter les pratiques sur site	Réduire
<b>Action n°48 : Engager une démarche de restructuration foncière</b>	Risque de perturbation de la biodiversité selon les pratiques agricoles	Restructurer les parcelles selon les pratiques de chaque exploitant pour installer des pratiques respectueuses des milieux et des enjeux	Réduire
	Risque de dégradation de l'état des sols selon les pratiques agricoles	Restructurer les parcelles selon les pratiques de chaque exploitant pour installer des pratiques respectueuses des milieux et des enjeux	Réduire
	Risque de dégradation de la qualité de l'eau selon les pratiques agricoles	Restructurer les parcelles selon les pratiques de chaque exploitant pour installer des pratiques respectueuses des milieux et des enjeux	Réduire
<b>Action n°50 : Entretien et valoriser les haies bocagères</b>	Risque de perturbation de la biodiversité lors de la taille	Entretien uniquement pendant les périodes autorisées (16 août au 15 mars)	Éviter

Action	Impact probable négatif	Mesures à envisager	Type de mesure (E, R, C)
	Risque d'impact visuel des coupes	Définir un programme de gestion et de coupe avec les exploitants	Éviter
<b>Action n°56 : Mobiliser les propriétaires privés pour améliorer la gestion forestière</b> <b>Action n°57 : Améliorer la gestion forestière publique</b>	Risque de perturbation de la biodiversité lors des travaux sylvicoles	Prendre en compte les enjeux de chaque forêt	Réduire
	Risque d'impact visuel des coupes	Définir un programme de gestion et de coupe avec les propriétaires	Éviter
		Tenir compte des classements de bois au PLU	Éviter
	Risque de bruit des engins sylvicoles	Utiliser des outils performants	Réduire
<b>Action n°58 : Structurer une filière bois-énergie</b>	Risque d'impact visuel des pistes forestières	Fermer les pistes après les coupes	Réduire
<b>Action n°59 : Planter des essences forestières adaptées au climat</b>	Risque d'allergies aux pollens selon l'essence plantée	Ne pas implanter d'essences à pollens allergisants	Éviter
<b>Action n°61 : Protéger les forêts contre les incendies</b>	Risque de perturbation de la biodiversité lors des travaux de pistes forestières et de citernes	Prendre en compte les enjeux de chaque forêt	Réduire

## 11. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX ET SUIVI

La mise en place d'indicateurs environnementaux permet de s'assurer de la prise en compte des mesures ERC. Ils s'intègrent dans les outils de suivi mis en place pour le PCAET et sont complémentaires aux indicateurs de suivi des actions et aux indicateurs de résultat du PCAET.

Pour chaque impact probable néfaste identifié, un indicateur environnemental a été attribué selon sa pertinence et la disponibilité des données.

Les indicateurs environnementaux sont recensés dans le tableau suivant par action :

N°	Action	Impact néfaste probable	Indicateurs environnementaux
18	<b>Construire des bâtiments publics à plus haute performance environnementale</b>	Risque d'imperméabilisation	Ratio de superficie de sol imperméabilisé par superficie construite par an
		Utilisation de terres agricoles et naturelles	Superficie à potentiel agricole ou sylvicole artificialisée
19	<b>Concevoir des réseaux de chaleur et de froid</b>	Risque d'émissions de polluants atmosphériques si chaufferie bois	Évolution des émissions de particules PM10 et PM2,5
22	<b>Poursuivre la mise en œuvre du plan de mobilité simplifié</b>	Risque d'imperméabilisation des sols (piste cyclable, voie bus, P+R)	Ratio de superficie de sol imperméabilisé par superficie construite par an
31	<b>Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics</b>	Risque de pollens selon l'essence plantée	Nombre d'essences à pollens plantées
37	<b>Organiser la gestion des déchets inertes de la construction</b>	Risque d'impact visuel dans le paysage	Surface de la plateforme
		Risque de perturbation de la biodiversité	Nombre d'espèces animales et végétales avant et après travaux
		Utilisation de terres agricoles	Superficie à potentiel agricole ou sylvicole artificialisée
		Risques d'émissions de poussières	Évolution des émissions de polluants
		Risque de nuisances sonores lors du dépôt des déchets inertes	Niveau de bruit mesuré
48	<b>Engager une démarche de restructuration foncière</b>	Risque de perturbation de la biodiversité selon les pratiques agricoles	Nombre d'espèces animales et végétales avant et après restructuration
		Risque de dégradation de l'état des sols selon les pratiques agricoles	Nombre d'espèces animales et végétales avant et après restructuration
		Risque de dégradation de la qualité de l'eau selon les pratiques agricoles	Évolution de la qualité de l'eau potable

N°	Action	Impact néfaste probable	Indicateurs environnementaux
50	<b>Entretien et valoriser les haies bocagères</b>	Risque de perturbation de la biodiversité lors de la taille	Nombre d'espèces animales et végétales avant et après travaux
		Risque d'impact visuel des coupes	Linéaire de haies détruites
56	<b>Mobiliser les propriétaires privés pour améliorer la gestion forestière</b>	Risque de perturbation de la biodiversité lors des travaux sylvicoles	Nombre d'espèces animales et végétales avant et après travaux
		Risque d'impact visuel des coupes forestières	Surface de coupe rase
		Risque de bruit des engins sylvicoles	Niveau de bruit mesuré
57	<b>Améliorer la gestion forestière publique</b>	Risque de perturbation de la biodiversité lors des travaux sylvicoles	Nombre d'espèces animales et végétales avant et après travaux
		Risque d'impact visuel des coupes forestières	Surface de coupe rase
		Risque de bruit des engins sylvicoles	Niveau de bruit mesuré
58	<b>Structurer une filière bois-énergie</b>	Risque d'impact visuel des pistes forestières	Nombre de pistes forestières refermées
59	<b>Planter des essences forestières adaptées au climat</b>	Risque de pollens selon l'essence plantée	Nombre d'essences à pollens plantées
61	<b>Protéger les forêts contre les incendies</b>	Risque de perturbation de la biodiversité lors des travaux de pistes forestières et de citernes	Nombre d'espèces animales et végétales avant et après travaux

*Tableau 2 : Liste des indicateurs environnementaux*

Le suivi des indicateurs environnementaux doit permettre de vérifier l'adéquation des mesures ERC prises avec les impacts environnementaux négatifs identifiés, et si besoin, de modifier les mesures ERC s'il s'avérait que les mesures actuelles étaient inefficaces. De plus, si la mise en œuvre de certaines actions du PCAET font apparaître des impacts négatifs environnementaux imprévus dans l'évaluation environnementale, ce document serait modifié afin d'y adjoindre les mesures correctrices nécessaires et adaptées.

La fréquence d'actualisation des indicateurs doit être à minima annuelle (selon le calendrier de mise en place de chaque action) pour permettre l'ajustement des actions en cas d'incidence notable imprévue. Les indicateurs de suivi environnementaux sont renseignés dans un tableur de suivi mutualisé avec les indicateurs du PCAET.

## 12. TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Principales conséquences attendues du changement climatique sur le territoire de la CCFU .....	9
Figure 2 : Articulation entre le PCAET et les différents plans d'aménagement et de planification (ADEME) .....	13

## 13. TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Impacts du changement climatique sur les thématiques environnementales étudiées .....	10
Tableau 2 : Liste des indicateurs environnementaux .....	22

## 14. LISTE DES ACRONYMES

APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
CCFU	Communauté de communes Fier et Usse
EES	Évaluation environnementale stratégique
ENS	Espace naturel sensible
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ERC	Éviter-réduire-compenser
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GES	Gaz à effet de serre
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PLH	Programme local de l'habitat
PLU(i)	Plan local d'urbanisme (intercommunal)
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SNBC	Stratégie nationale bas-carbone
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique